

ARRONDISSEMENT

D'ARGENTEUIL

COMMUNE
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ERMONT

SÉANCE DU 24 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de janvier à 19 H 00

OBJET : AFFAIRES GENERALES

Approbation de la demande de subvention dans le cadre du Label Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 2024), pour les actions « Café des Parents » et « A table ! »

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, le *17 janvier 2024*, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de *M. Xavier HAQUIN*.

N°2024/003

Présents :

M. Xavier HAQUIN, *Maire*

M. BLANCHARD, Mme CABOT, M. NACCACHE, Mme MEZIERE,
M. LEDEUR, Mme DUPUY, M. RAVIER, Mme CASTRO-FERNANDES,
M. KHINACHE, Mme CHESNEAU MUSTAFA, *Adjoints au Maire*

Mme DAHMANI, M. CARON, Mme APARICIO TRAORE, Mme DEHAS,
Mme GUEDJ, Mme GUTIERREZ, Mme BENLAHMAR, M. GODARD,
M. LAROZE, Mme DE CARLI, M. KNOBLOCH, M. HEUSSER,
Mme LACOUTURE, M. JOBERT, Mme BARIL, M. MELO DELGADO,
M. BAY, *Conseillers Municipaux*

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme LEMARCHAND	(pouvoir à M. BLANCHARD)
M. ANNOUR	(pouvoir à Mme DEHAS)
Mme SANTA CRUZ BUSTAMANTE	(pouvoir à Mme BENLAHMAR)
Mme YAHYA	(pouvoir à M. LAROZE)
Mme LAMBERT	(pouvoir à M. HAQUIN)
Mme CAUZARD	(pouvoir à Mme LACOUTURE)

Absent : M. KEBABTCHIEFF

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de 35 (la condition de quorum est de 18 membres présents).

Déposée en Sous-Préfecture le : *26 01 24*

Publiée le : *26 01 24*

Le Maire,

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : *M. KNOBLOCH* ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délais et voies de recours :

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy -Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

OBJET :

AFFAIRES GENERALES :

Approbation de la demande de subvention dans le cadre du Label Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 2024), pour les actions « Café des Parents » et « A table ! »

Sur la proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

VU l'avis de la Commission Affaires générales, Finances du 16 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT les missions des Centres socio-culturels et de la Maison de quartier des Espérances ainsi que les axes des projets sociaux 2021-2025 ;

CONSIDÉRANT que les actions « Café des Parents » et « A table ! » permettent d'offrir aux familles des espaces et des temps d'échanges ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de participer au Label Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP 2024) et d'obtenir dans ce cadre un financement des projets « Café des parents » et « A table ! »,

**Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **APPROUVE** la demande de subvention « REAAP 2024 » pour un montant de 1 500,00 €, dans le cadre des actions « Café des Parents » et « A table ! » ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents aux dispositifs éligibles au Label « REAAP 2024 ».



Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Conseiller départemental du Val d'Oise,
Xavier HAQUIN**

Appel à projet REAAP 2024

Deux actions portées par les CSC et déposées dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents). Ces actions, déjà mises en œuvre en 2023, sont proposées à la reconduction.

Action 1 : Café des parents

✓ **Objectifs :**

- Répondre aux questionnements des parents (sur l'éducation et le comportement des enfants, de la petite enfance à l'adolescence) à travers des échanges, des retours d'expériences et parfois, des interventions de professionnels
- Mettre en place un espace de parole libre
- Partager des expériences et savoir-faire pour amener les parents à trouver des solutions par eux-mêmes
- Susciter le débat
- Favoriser la relation parents-parents puis parents-enfants
- Apaiser les tensions familiales
- Lutter contre l'isolement de certains parents, créer du lien entre parents

✓ **Descriptif :**

Partant du constat que les parents ont besoin de se retrouver pour échanger entre pairs, la Ville d'Ermont souhaite poursuivre en 2024 son action de « café des parents ».

Cet espace de parole doit permettre aux parents, souvent des mères, de faire état de leurs difficultés et de trouver avec d'autres parents la réponse à leurs questionnements ou inquiétudes et où les problématiques de la vie quotidienne peuvent être abordées puis débattues. De la petite enfance à l'adolescence, les interrogations et les angoisses sont nombreuses. Les « cafés des parents » sont donc ouverts à tous et les échanges se déroulent dans un cadre bienveillant.

Aujourd'hui, selon les lieux, cette action est adaptée au public qui le fréquente afin de satisfaire les besoins en termes de soutien à la parentalité.

En 2024, les « cafés des parents » auront lieu :

- Un jeudi sur deux de 14h à 16h à la Maison de Quartier des Espérances
- Les mardis de 14h à 16h et les vendredis de 17h30 à 19h, en alternance, au Centre socio-culturel Les Chênes
- Un mercredi par mois de 16h30 à 18h au Centre socio-culturel François Rude

Les cafés de parents seront animés par une intervenante spécialisée et/ou une bénévole.

Les séances pourront être ponctuées d'intervention à plus large échelle si cela s'avère nécessaire par le biais de conférences et certains sujets pourront être travaillés en transversalité avec les autres structures sociales de la Ville.

- ✓ **Communication :** auprès des parents fréquentant les structures socio-culturelles de la Ville, par voie d'affichage et informations aux partenaires locaux



Vu pour être annexé à
délibération n° 24/003 du 24/01/24
ERMONT, le 26.01.24.
Le Maire,

✓ **Indicateurs d'évaluation :**

- Respect du cadre confidentiel, bienveillant et de non jugement
- Nombre de participants et régularité
- Valorisation des savoirs et savoir-faire des parents (évalué via le partage)
- Implication des parents dans la mise en œuvre du projet
- Liens développés entre les parents (se voient-ils à l'extérieur ? participent-ils à d'autres actions du centre ensemble)
- Retours d'expérience des parents du groupe à travers les séances

Action 2 : Atelier « A table »

✓ **Objectifs :**

- Permettre aux parents de vivre un moment ensemble autour d'échanges de savoir-faire, créer du lien entre parents
- Fédérer autour du repas (liens intra/inter familiaux)
- Valoriser les compétences parentales
- Favoriser la prise d'initiatives des parents, qui coaniment cet atelier

✓ **Descriptif :**

Chaque dernier mardi du mois, à partir de 9h15, un atelier cuisine animé par la Référente famille et un parent volontaire est proposé aux familles du quartier.

Cet atelier doit d'abord permettre aux familles de cuisiner ensemble un repas, partagé par la suite avec tous les participants et leurs enfants sur le temps du midi, faisant de celui-ci un moment fédérateur.

En amont de chaque atelier, un parent propose une recette (entrée/plat ou plat/dessert) et fait les courses avec la Référente famille. Lors de l'atelier de cuisine, toutes les familles cuisinent ensemble, puis les parents avec des enfants scolarisés peuvent aller les chercher pour participer au repas partagé, qui prend fin aux alentours de 13h.

Cet atelier est un espace de découverte, de mixité culturelle et d'échanges de savoir-faire ; il permet de valoriser les parents (et notamment les mères) par les compétences qu'ils déploient au quotidien.

Cet atelier connaît un vif succès depuis sa création, c'est une action qui nécessite d'être reconduite en 2024.

✓ **Communication** via la newsletter aux partenaires et via les canaux de communication mairie.

✓ **Indicateurs d'évaluation :**

- Respect du cadre confidentiel, bienveillant et de non jugement
- Nombre de participants et régularité
- Valorisation des savoirs et savoir-faire des parents (évalué via le partage)
- Implication des parents dans la mise en œuvre du projet
- Liens développés entre les parents (se voient-ils à l'extérieur ? participent-ils à d'autres actions du centre ensemble ?)

- Retours d'expérience des parents du groupe à travers les séances

Complémentarité des actions :

Les cafés des parents menés sur plusieurs structures permettent d'aborder des thématiques différentes et d'échanger entre parents. Lors de ces temps, des demandes ou envies ont été formulées et ont pu aboutir à la création et pérennisation d'autres actions. En effet, l'atelier « A table » est né de la demande des habitants lors des ateliers parents/enfants et des cafés des parents.

Le passage d'une demande individuelle à un collectif, d'une action avec ses enfants à une réflexion entre adultes, permet de favoriser les liens entre les familles ainsi qu'au sein des familles et de valoriser les expériences de chacun au bénéfice de tous.

Méthode d'évaluation choisie :

- Bilan en équipe après chaque séance ;
- Evaluation collective avec les parents via différentes méthodes (bilan oral avec les intervenants en fin de séance, mise en place de questionnaires succincts d'évaluation, retours d'expériences et volonté de pérenniser les cafés des parents) ;
- Commissions familles dans lesquelles les projets peuvent être abordés et questionnés